

Le Paysage en quelques points

Superficie: 36 236 km²

Partenaires: MEFE, MINEF, MEFC-PET, WWF, WCS, GTZ, CIB, SBB, Decolvenaere, SEFAC

Parcs nationaux: 3, couvrant 7600 km² (21% du paysage) dans trois pays.

Biodiversité (nombre d'espèces)

Plantes: 1071

Mammifères: 58

Oiseaux: 302

Espèces menacées

Animaux

- Éléphant de forêt
- Gorille de l'ouest
- Chimpanzé
- Hippopotame
- Loutre à cou tacheté
- Crocodile nain

Plantes

- *Autranella congolensis*
- *Pericopsis alata*
- *Diospyros crassiflora*
- *Swartzia fistuloides*
- *Kaya* spp.
- *Entandrophragma* spp.

Principales menaces

Directes

- Chasse commerciale
- Chasse villageoise non durable
- Exploitation forestière industrielle
- Exploitation du diamant

Indirectes

- Manque d'information
- Faibles capacités
- Manque de sources alternatives de protéines et de revenus pour les populations locales
- Absence de gestion de la faune dans les politiques forestières nationales
- Troubles et guerre civile

Interventions essentielles

- Évaluation des menaces
- Planification de l'utilisation communautaire de ressources
- Développement et mise en place d'une gestion durable de la faune dans les concessions
- Amélioration de la gestion des aires protégées
- Création de systèmes durables de financement
- Mise en place d'un suivi efficace

Le Paysage Tri-National des forêts de la Sangha (TNS)

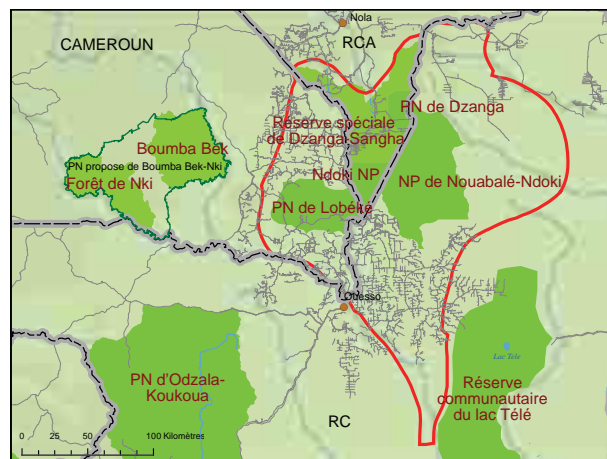
La principale valeur du Paysage TNS pour la conservation réside dans ses vastes étendues de forêts intactes, son abondance de grande faune charismatique et sa faible densité de populations humaines (0,7/km²). La forêt couvre 96% du Paysage. La conservation a débuté en 1984. Auparavant, la région avait été vouée à la production de bois. Quatre parcs nationaux couvrent maintenant 21% du Paysage. Ceci représente un grand succès, car le TNS est maintenant un des massifs les plus importants pour la conservation en Afrique centrale. L'exploitation industrielle du bois constitue la principale activité dans la région avec 17 concessions couvrant 71% du Paysage. Trois sociétés se sont engagées dans l'application des meilleures pratiques en matière d'exploitation ; deux parmi celles-ci (CIB au Congo et Decolvenaere au Cameroun) ont opté pour la certification FSC. L'accord international sur le TNS doit encore être ratifié, mais des programmes de collaboration sont déjà en cours sur le terrain.

Gestion durable des ressources naturelles

À l'intérieur du TNS, une collaboration effective a été développée entre les gouvernements, les ONG et les principaux acteurs, notamment les populations locales pour l'utilisation des ressources, les sociétés forestières pour l'exploitation durable et les opérateurs touristiques au Cameroun pour la gestion de leurs concessions. Des accords ont été signés avec des sociétés forestières du Congo et du Cameroun pour la gestion de la faune. Le plan d'aménagement du parc national de Nouabalé-Ndoki est mis en application. Des programmes souples de gestion de la faune ont été mis en place dans trois concessions forestières et de propositions tangibles pour la création de zones de protection sont discutées. Le développement de l'écotourisme continue avec la mise en place de programmes binationaux sur le Congo et la RCA. Parmi les priorités, figure la validation du plan d'aménagement du parc national de Lobéké et l'établissement de zones communautaires, l'adoption d'un plan d'aménagement pour Dzanga-Sangha et la création d'un fonds TNS afin d'aider le financement durable.

Ressources naturelles et gouvernance

La coordination technique et administrative du TNS est assurée par des réunions locales et régionales régulières. Des patrouilles de surveillance nationales et binationales composées d'écogardes et d'agents d'État sont déployées dans tous les secteurs du Paysage. Les activités illégales ont été beaucoup réduites au Congo et en RCA. Au Congo, le gouvernement a annoncé la création, avec l'appui du WCS, d'un organisme parastatal en charge de la conservation. Dans tout le paysage, les communautés locales et les ONG locales ont été intégrées dans la gestion des ressources naturelles. Au Congo et au Cameroun, des zones communautaires de chasse ont été créées. En RCA, les communautés locales bénéficient directement de l'éco-



tourisme. L'accord TNS, ratifié par le Congo, offre un cadre institutionnel pour la coordination des activités transfrontalières. Parmi les priorités, figurent la ratification de l'accord par le Cameroun et la RCA, la promotion des politiques nationales appuyant la participation des communautés locales et le partage de bénéfices, ainsi que le renforcement de l'application des lois, en particulier en matière de chasse illicite pour l'ivoire et la viande de brousse.

Institutionnalisation du suivi des ressources naturelles

Une vision commune sur le suivi à long terme, partagée dans tout le TNS, permet une meilleure compréhension du dynamisme des écosystèmes et assiste les gestionnaires des parcs nationaux dans la prise de décisions. Elle est basée sur le suivi des grands mammifères, de l'impact de l'exploitation forestière et de la chasse, de l'application des lois et de paramètres socio-économiques. La méthodologie établie pour le suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE-CITES) est appliquée dans tout le paysage. Des méthodes communes assurent le suivi des grands mammifères dans les clairières et les déplacements des éléphants à l'aide de télémétrie GPS. Des recensements réguliers sont effectués dans la majeure partie du Paysage. Ils comprennent des comptages complets dans les agglomérations et camps d'exploitation forestière. Des SIF sont opérationnels à Lobéké et Nouabalé-Ndoki. Des réunions et des sessions de formation pour les biologistes des trois projets permettent de partager les idées et de progresser dans la standardisation. Les étapes suivantes comprennent l'achèvement des études de la faune et la mise en place d'un SIF, des inventaires de faune et l'organisation d'études de la faune et des impacts humains à travers le paysage.

